

John O. Igué

Les activités du secteur informel au Bénin

Des rentes d'opportunité
à la compétitivité nationale

Terrains
du siècle



KARTHALA

L'économie béninoise repose sur deux piliers : les activités formelles structurées autour de la production cotonnière et le secteur informel avec ses deux composantes que sont les petits métiers et le commerce de réexportation.

Les petits métiers et la réexportation constituent les activités phares au Bénin avec une offre d'emploi de près de 80 % et une contribution au PIB de l'ordre de 65 %. De par son importance, le secteur informel rythme la vie nationale et constitue le volet de sécurité et du bien-être de la population béninoise.

Malgré ces bienfaits, ce secteur soulève deux problèmes autour desquels est conçu ce travail : l'avenir de ce secteur en relation avec les exigences de modernisation de l'économie béninoise, et la nécessité d'assainir les rapports de voisinage particulièrement avec le Nigeria. L'agacement de ce dernier vis-à-vis des flux frauduleux qui en résultent se traduit par la fermeture périodique de ses frontières terrestres dont la dernière en date est celle du 20 août 2019.

Un brillant état des lieux est apporté dans cet ouvrage par l'un des meilleurs spécialistes de la question.

John O. Igué, de nationalité béninoise, est professeur de géographie à la retraite. Auteur de plusieurs publications sur le Bénin et sur l'Afrique de l'Ouest, il a occupé des fonctions académique, politique et internationale. Il est actuellement directeur scientifique du Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (Lares) qu'il a fondé pour promouvoir la relève des jeunes générations en géographie, en économie, en anthropologie et en agronomie.

Collection Terrains du siècle

Dirigée par Stéphane Devaux

**LES ACTIVITÉS DU SECTEUR INFORMEL
AU BÉNIN**

KARTHALA sur internet :
www.karthala.com
(paiement sécurisé)

Couverture : © Moïse CHABI (2008, Porto-Novo, Bénin) « Les activités de prélèvement du sable dans la lagune de Porto-Novo ».

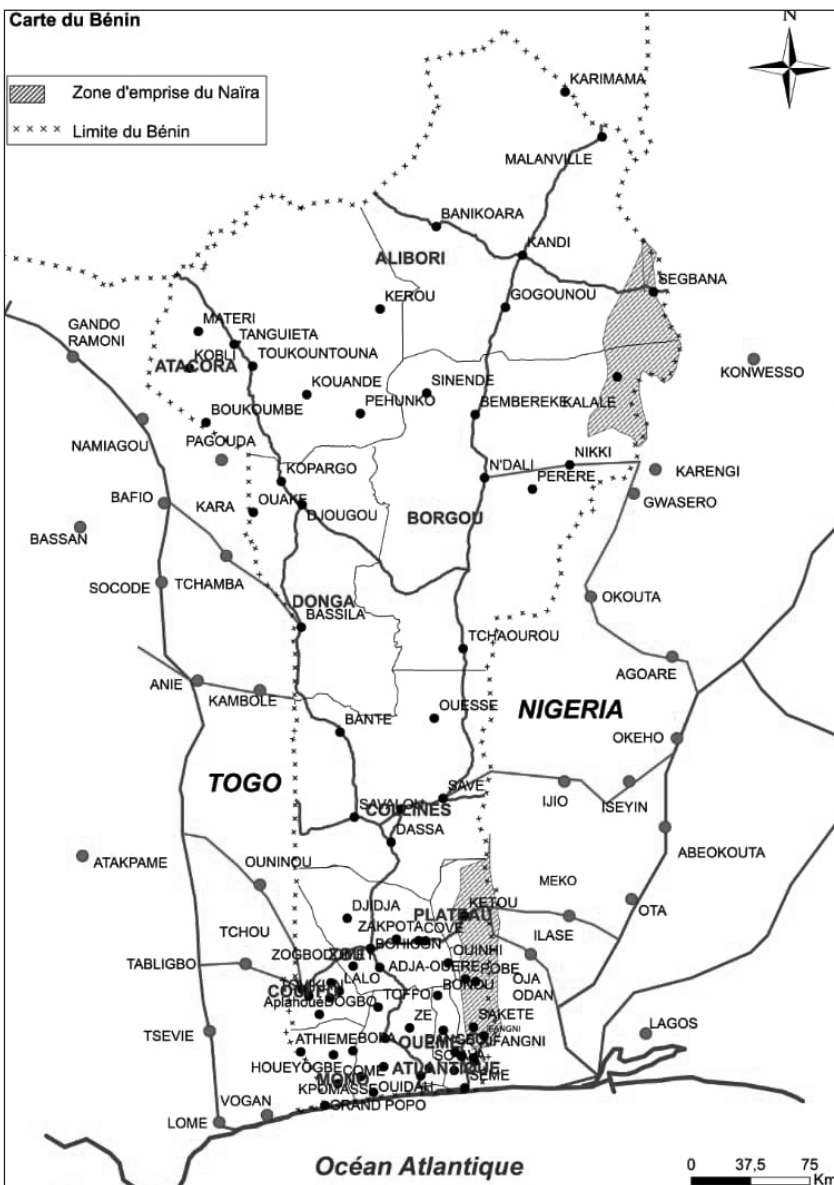
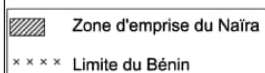
© Éditions Karthala, 2019
ISBN : 978-2-8111-2673-5

John O. Igué

Les activités du secteur informel au Bénin

**Des rentes d'opportunité
à la compétitivité nationale**

**Éditions Karthala
22-24, boulevard Arago
75013 Paris**

Carte du Bénin

Avant-propos

En 1992, nous avons publié, mon collègue Soulé Bio Goura et moi-même un ouvrage intitulé *l'État entrepôt au Bénin : commerce informel ou solution à la crise*. Cet ouvrage paru aux Éditions Karthala a eu un écho favorable tant du public béninois que de la communauté internationale. Sa demande est restée forte jusqu'à ce jour.

Depuis lors, j'ai personnellement travaillé sur le secteur informel au Bénin dans ses différents aspects avec une vingtaine de titres notamment dans le cadre du Programme d'ajustement structurel (PAS) auquel le Bénin a souscrit depuis 1989. Cela a commencé par un bilan intitulé *l'Économie béninoise sous ajustement : bilan et perspectives* publié dans un livre édité par le Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES) et l'Institut Kilimandjaro (IK) à Cotonou en novembre 1996.

Mais auparavant, j'avais déjà fait paraître plusieurs articles sur les activités informelles dont les plus connus portent sur :

- l'évolution du commerce clandestin entre le Dahomey et le Nigeria depuis la guerre du Biafra. *Revue canadienne d'études africaines*, vol. 10, n° 2, 1976, p.225-267 ;

- l'officiel, le parallèle et le clandestin, *Politique Africaine*, n° 9, mars 1983, p.29-50 ;

- l'État, l'économie informel et le développement, *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2420 du 27 mars 1992, p.794-796 ;

- le rôle de la femme dans le commerce informel en Afrique de l'Ouest, in *Women and informal sector trade in west Africa*, Paris, Unesco, 1992.

Ces dernières années, j'ai rédigé plusieurs autres rapports sur le secteur informel dont l'un en 2008 sous le thème *le Secteur informel au Bénin, état des lieux pour sa meilleure structuration* (en collaboration) pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, l'autre en juin 2015 intitulé *La stratégie d'appui du*

CNP-Bénin à l'organisation et la formalisation des entreprises du secteur informel au Bénin pour le Conseil National du Patronat.

Dans le cadre de la crise économique du Nigeria à partir de 2016, j'ai participé à la rédaction de trois autres rapports, l'un en septembre 2016 sur *Des rentes d'opportunités à la compétitivité des produits béninois sur le marché nigérian* pour le compte du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, le second en 2017 sur *L'impact du Naira sur l'économie béninoise*, au profit de la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE) du ministère de l'Économie et des Finances et le troisième en 2018 sur *Le marché parallèle de change et les relations commerciales Bénin-Nigeria* à l'adresse de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE).

C'est de l'ensemble de ces travaux qu'est issu cet ouvrage qui est une entreprise de synthèse sur de longues durées. C'est la raison pour laquelle les informations chiffrées, objet des différents tableaux sont souvent très anciennes. Nous les avons voulues ainsi pour mieux suivre l'évolution de ce secteur informel qui reste comme l'un des facteurs permanents de l'économie et du développement béninois. Ce secteur a une capacité remarquable d'adaptation à toutes les évolutions sociopolitiques qui affectent le Bénin et le Nigeria et les réformes macro-économiques réalisées par les deux pays.

Notre espoir est que cet ouvrage trouve un écho favorable auprès des lecteurs béninois et étrangers. Que sa lecture permette aux acteurs économiques de ce pays de comprendre que l'État entrepôt continue bel et bien en dépit des soubresauts qui secouent le Bénin depuis les réformes d'Ajustement Structurelle et l'impact de la mondialisation. Mais le temps est venu, suite au retour du protectionnisme, d'aller des rentes d'opportunités à la recherche d'une véritable compétitivité des productions béninoises sur le marché des pays voisins et notamment sur celui du Nigeria.

Sa réalisation est le fruit de plusieurs complicités. Que toutes les personnes et Institutions qui ont bien voulu m'associer à leurs réflexions sur le secteur informel veuillent trouver ici l'expression de ma profonde gratitude. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Chabi Moïse et M^{me} Houémavo Charlotte, le premier pour sa lecture et relecture des épreuves de l'ouvrage, la seconde pour s'être chargée de la mise en forme du manuscrit.

INTRODUCTION

Enjeux de l'informel en Afrique

La réflexion sur le secteur informel a beaucoup progressé dans les pays pauvres depuis l'invention du concept par les Experts du Bureau International de Travail vers les années 1970¹.

Depuis la crise économique des États Africains entre 1980 et 1990, avec pour corollaire la généralisation du programme d'ajustement structurel, le secteur informel est devenu important dans la vie sociale et économique des pays africains. Il est devenu le secteur refuge par excellence des populations marginalisées et victimes des réformes macroéconomiques, d'où le qualificatif « le secteur informel, une chance pour le développement du continent »².

L'émergence du phénomène n'est pas due aux conséquences de la crise économique de la décennie 80. Elle provient plutôt du caractère dualiste des activités économiques engendré par la colonisation. En effet, avant le partage colonial, il existait en Afrique une activité économique dynamique dont les principales productions dépendaient de la zonation du continent entre bandes saharienne, sahélienne, soudanaise et forestière. Dans ce contexte, se sont développées et prospérées les activités de production et d'échanges animées par les différentes corporations de métiers et les réseaux marchands organisés en caravanes. Ces activités économiques à caractère zonal ont été remises en cause par le colonisateur qui a introduit dans le continent une logique verticale caractérisée par le drainage des prin-

1. Charnes J., « Débat actuel sur le secteur informel », *Revue Tiers-Monde*, t.28, n° 112, (octobre-décembre 1987), p. 855-875.

2. Bilombot B., in *Marchés tropicaux*, 14/03/1997.

cipales ressources économiques vers la métropole. C'est la survivance de ces deux logiques entre une économie coloniale qualifiée de moderne et une économie locale dite traditionnelle qui est à l'origine du dualisme économique actuel dont l'un est désigné de formel et l'autre d'informel³.

Ce dualisme s'est amplifié sous l'effet de plusieurs phénomènes dont le plus important est l'échec de l'approche du développement adopté par les pays pauvres. Les formes de cet échec sont actuellement nombreuses comme par exemple une croissance économique insuffisante pour faire face au boom démographique qui a entraîné trois phénomènes qui ne favorisent pas le développement :

- l'exode rural et les migrations avec une forte ponction de la main-d'œuvre locale vers d'autres régions plus prospères ;
- l'urbanisation galopante au rythme de plus de 4 % par an ;
- la forte demande d'emploi supérieure à l'offre.

Tout cela se traduit par une paupérisation de masse aggravée par les conséquences des programmes d'ajustement structurel des années 1981 à 2000 comme le dégraissage de la fonction publique, la réduction des salaires, la privatisation des entreprises d'État, etc.

Ainsi le secteur informel est devenu le refuge principal des déflatés de la fonction publique des États. Mieux, la substitution du PAS par la stratégie de la réduction de la pauvreté à partir de 2000, la situation de marasme économique dans laquelle sont plongés les États africains n'ont pas changé les conditions de misère des populations africaines. Au contraire, les processus démocratiques amorcés vers les années 1990 se sont plutôt traduits par la résurgence des crises sociopolitiques aigues, la mauvaise gestion des affaires publiques, et le cloisonnement de la société africaine entre une minorité d'élites politiques assez riches et une majorité de population assez pauvre.

Aujourd'hui, l'incapacité de l'État à répondre aux besoins fondamentaux de la population dans le domaine de l'emploi, de la santé, du logement, et de l'éducation et à créer un environnement des affaires propice au développement du secteur privé moderne est, entre autres, à l'origine de l'amplification du secteur informel.

3. Charmes J., « Débats actuels sur le secteur informel », *Revue Tiers-Monde*, t. 28, n° 112, (octobre-décembre 1987), p. 855-875.

La Résolution de la Conférence Internationale du Travail de l'OIT de 2002 a souligné que la croissance de l'informalité peut être attribuée à : « des politiques macroéconomiques et sociales inappropriées, inefficaces, peu judicieuses ou mal mises en œuvre, souvent développées sans consultations tripartites ; l'absence de cadres juridiques et institutionnels de facilitation ; le manque de bonne gouvernance pour une application correcte et efficace des politiques et des lois ».

Cette incapacité de l'État est devenue une menace au progrès des activités formelles et par conséquent à la modernisation de l'économie. Se posent alors deux problèmes au secteur informel, celui de sa capacité à se substituer à l'économie formelle ; celui aussi de son rôle dans le développement. Ces deux problèmes résultent du doute qu'émettent beaucoup d'économistes qui ont tendance à le considérer comme un secteur refuge, incapable de dégager de surplus nécessaires à la croissance. Ce point de vue est discutable au regard du dynamisme exceptionnel du secteur et de la multiplicité de ses activités. Dans les petits pays africains comme le Bénin, le Togo ou la Gambie par exemple, toute la vie économique nationale repose sur la fonction d'entreposage et de transit dont une bonne partie relève de l'informel. Quand on analyse aussi le rôle du secteur de transport urbain, celui de taxis-motos par exemple, ou des activités agricoles urbaines (exemple de Lomé, de Cotonou, de Ouagadougou...), ce secteur informel devient vital non seulement dans la création de l'emploi en milieu urbain, mais aussi dans la facilitation des fonctions essentielles comme celles du déplacement et de l'approvisionnement en denrées alimentaires de premières nécessités. Ce secteur permet aujourd'hui à la majeure partie de la population d'exercer une activité ; il joue un rôle de première importance tant sur le plan local, national que régional. Filière de sécurité pendant la crise économique des années 1980 et suite aux conséquences de la mise en place des programmes d'ajustement structurel, il a constitué une alternative à l'emploi salarié formel.

Il s'est particulièrement développé en milieu urbain tout en se diversifiant, allant aussi bien du haut de gamme qu'à de toutes petites entreprises disposant de peu de moyens. Il entretient par le biais de la main-d'œuvre ou de la sous-traitance d'importantes relations avec le secteur formel.

Selon les études disponibles sur la question, cette activité n'est pas une spécificité des économies africaines. Elle repré-

sente entre un quart et un tiers du PIB dans les pays d'Asie et d'Amérique Latine. Cette proportion n'est que de 16 % du PIB dans les pays de l'OCDE⁴. Son ampleur, ses caractéristiques, son importance économique et sociale en Afrique lui confèrent un caractère singulier.

En dépit de cette importance, les activités de ce secteur demeurent insuffisamment mesurées, voire non-enregistrées dans les comptes nationaux. Au niveau national, on estime que l'économie informelle représente aujourd'hui entre 40 et 75 % du PIB des pays africains. Au Bénin, cette contribution est de l'ordre de 67,3 %⁵.

En terme d'emplois, les chiffres sont encore plus éloquentes, de l'ordre de 50 à 80 % de la main-d'œuvre disponible. D'après l'enquête 1, 2, 3 menée à Cotonou par l'Institut National de Statistique et d'Analyse Économique (INSAE) en 2001, 80 % des emplois sont dans le secteur informel au Bénin, 9 % dans le secteur public et parapublic, les 11 % restants dans le secteur privé formel.

C'est donc dire l'importance qu'occupent les activités de ce secteur dans le développement national. Cet ouvrage structuré en trois parties se propose de présenter cette importance et de s'interroger sur les perspectives de ce secteur informel dans un environnement marqué par le besoin de plus de transparence dans la gestion des affaires publiques.

4. Charmes J., *Measurement of the contribution of the informal economy and informal employment to GDP in Developing Countries : Some conceptual and methodological issues*, 2000.

Données évaluées à partir d'un échantillon de 21 pays de l'OCDE. Cf. Schneider F., Kginlmair R., *Shadow economy around the world : what do we know ?*, 2004.

5. INSAE, *Le PIB du Bénin : Rapport de juin*, 2006.

PREMIÈRE PARTIE

**LE SECTEUR INFORMEL AU BÉNIN :
ÉTAT DES LIEUX**

1

Le secteur informel : définition

La problématique du secteur informel en Afrique de l'Ouest : définition du concept

Le concept « secteur Informel » fait l'objet d'un débat qui transparaît dans les recherches et publications scientifiques depuis plusieurs années. L'intérêt croissant porté au thème tient aux transformations observées dans les villes du tiers-monde du fait de la dégradation des systèmes économiques depuis le début de la décennie 70 notamment quand pour la 1ère fois le BIT utilisa ce même concept pour caractériser la situation de l'emploi urbain au Kenya (P. Martinet 1991)¹. Depuis lors, plusieurs définitions ont été proposées pour mieux saisir la réalité de ce secteur. Ces définitions sont à la fois pertinentes et équivoques. De ces tentatives, deux retiennent notre attention. La première est la suivante : « le secteur informel est caractérisé par les activités économiques qui se réalisent en marge de la législation pénale, sociale, fiscale et échappe à la comptabilité nationale »². La deuxième définition est formulée comme suit : « le secteur informel est l'ensemble des activités qui échappent à la politique économique et sociale et donc à toute régulation de l'État »³.

À ces deux définitions s'ajoutent celle du BIT qui considèrerait ce secteur comme relevant de « toute activité non enregistrée et/

1. Martinet P., *Secteur informel : débats et discussions autour du thème*, in *Tiers-Mondes : l'informel en question ?*, L'Harmattan, Paris, 1991, p.31-54.

2. Bilombot B., « Le secteur informel, une chance pour le développement du continent », *Marchés tropicaux*, n° 14, mars 1997.

3. Bilombot B., *op.cit.*

ou dépourvue de comptabilité formelle, écrite, exercée à titre d'emploi principal ou secondaire par une personne en tant que patron à son propre compte. Cette personne active ou occupée est alors considérée comme chef d'unité de production informelle »⁴.

Le terme d'économie informelle utilisé à partir de 2002 par le BIT illustre mieux l'informalité en termes d'unité de production et de caractéristiques de l'emploi ou du travailleur. L'économie informelle est définie comme « toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte ou est insuffisamment couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions officielles ».

Ces différentes définitions intègrent plusieurs notions comme par exemple celles d'entreprise individuelle, d'informalité, de clandestin et de parallèle. Bien que ces différentes définitions soient acceptées par la plupart des économistes, elles ne prennent pas en compte le caractère dualiste des économies africaines introduit par la colonisation. Elles ne prennent pas, non plus en compte le fait que le secteur informel incorpore un aspect rural, fondé sur les activités de production non traditionnelles comme par exemple l'agriculture urbaine et périurbaine devenue des pendants aux métiers urbains en raison de l'évolution des habitudes alimentaires dans les villes.

Compte tenu de leur importance dans le fonctionnement des sociétés et de l'économie africaines, les activités qualifiées d'informelles ne sont plus des secteurs refuges, mais elles produisent de la richesse et procurent les ressources nécessaires aux populations pour consommer la production officielle. Enfin, il existe plusieurs formes de liens entre ce secteur et les activités modernes.

Pour le BIT, le secteur informel désigne l'ensemble des petites unités industrielles où se développent les activités créatrices de revenus et dont la prolifération tient à une dizaine de paramètres :

- facilité d'accès ;
- utilisation par les unités de production des ressources locales ;
- faibles emplois salariaux ;

4. Définition citée par Biaou et Tollegbe, *Démographie et importance du secteur informel*, INSAE, Cotonou, 2009.

- petite échelle des opérations ;
- faible niveau de capital ;
- faibles liens avec les institutions financières formelles ;
- fréquence d'entreprises familiales ;
- formation hors du système scolaire moderne, etc.

Ces critères de définition tendent surtout à rattacher les activités du secteur informel à l'économie traditionnelle.

Un certain nombre de chercheurs reste dans la même sphère de définition que le BIT. Selon P. Martinet, l'ensemble des enquêtes et des travaux réalisés sur le sujet convergent vers un certain nombre de résultats que l'on peut résumer comme :

- création souvent récente des unités de production ;
- expansion de leur nombre ;
- jeunesse des producteurs ;
- importance de l'apprentissage ;
- faiblesse du capital engagé et des liens avec les institutions financières officielles.

Claude de Miras s'écarte quelque peu de cette approche pour s'intéresser à l'essence de la question. Il parle alors d'économie informelle qui, pour lui, désigne les actes ou ensemble d'actes économiques marchands qui échappent aux normes légales en matière fiscale, sociale, juridique ou d'enregistrement statistique⁵. La généralisation de ces actes fait que l'informel se trouve dans tous les domaines économiques :

- secteur primaire, secondaire et tertiaire ;
- secteur rural et urbain ;
- secteurs public et privé.

Au-delà des divergences de niveau d'appréciation, les deux auteurs se placent dans une optique dualiste de l'activité économique et font une dichotomie entre l'informel qui relève du traditionnel et le formel du moderne. Mais il s'agit là d'une opposition qui ne permet pas d'appréhender le phénomène décrit dans toute sa réalité, tant il existe nécessairement un niveau d'articulation qui n'autorise pas ces dichotomies.

Premièrement, toutes les branches du « Secteur Informel » ne présentent pas la totalité des critères que posent les définitions précédentes. Le bas niveau de formation, à titre d'exemple, est d'une part en contradiction avec l'extension des activités

5. De Miras C., « État de l'Informel en Afrique », *Revue du Tiers-Monde*, t.31, n° 122, (avril-juin 1990), p.377-391.

informelles dans le domaine industriel (en Europe et en Asie notamment) et de l'autre avec la durée de l'apprentissage dans les ateliers.

Deuxièmement, en définissant l'informel par rapport à certaines caractéristiques négatives telles que la petite taille des entreprises, les faibles moyens technologiques ou le non-respect de la loi, ces auteurs ne placent pas le phénomène dans son environnement immédiat et font plutôt un jugement de valeur.

En tenant compte des critères juridiques comme base de définition, l'informel apparaît inévitablement dans ce qui est taxé de formel. En effet, le domaine de prédilection de l'économie informelle se situe, en valeur, dans les services administratifs de l'État, et dans les firmes privées ou publiques dites modernes et enregistrées (C. de Miras, 1990). Il existe donc un niveau d'intégration encore mal apprécié entre les deux secteurs. De cette considération, il découle que l'emploi du thème « Secteur Informel » n'est qu'une création théorique, voire idéologique par rapport aux débats sur l'économie et la sociologie du développement qui veulent que toute activité économique soit contrôlée par les structures étatiques. Les débats autour de l'économie informelle servent plus les chercheurs, les hommes politiques, les ONG que les acteurs mêmes du secteur. L'informel a sa logique qui peut changer d'un milieu à un autre avec un développement adaptatif aux conditions du milieu; ce qui le rend de plus en plus insaisissable.

Les conditions socio-politiques ayant renforcé l'effet des facteurs récessifs externes de la crise économique (détérioration des termes de l'échange, l'inflation, endettement extérieurs, etc.), permettent d'observer un double mouvement des activités informelles lié à la multiplication des formes de production urbaine de petites dimensions et la facilité d'adaptation aux nouvelles situations socio-économiques.

À ce propos, deux points de vue s'opposent sur les avantages et les inconvénients du secteur informel dans les pays en développement.

1. Les tenants du courant conservateur estiment que le développement du « Secteur Informel » est un gène à la modernisation de la société parce qu'il perturbe le fonctionnement du marché. Pour ces derniers, l'informel n'a pas de fonctions économiques et n'est que le lieu de recherche de la survie. Ceux-ci sont pris à contre-pieds par l'affirmation et le dyna-

misme des activités informelles face aux contraintes de l'ajustement structurel.

2. Le deuxième courant considère le développement du secteur informel comme une stratégie de réponse et de production face à la forte extraversion du secteur dit formel, c'est-à-dire à sa très grande dépendance du système international largement dominé par les grandes firmes internationales qui se sont prospérées ces dernières années dans le sillage de la mondialisation de l'économie. Le secteur informel apparaît donc comme la réaction des laissés pour compte de l'économie mondiale et sa fonction découle du fait qu'il occupe la majorité des forces productives.

Au-delà de cette polémique, l'informel dans le contexte qui est le nôtre regroupe plusieurs types d'activités dont notamment :

- l'agriculture traditionnelle d'autosubsistance largement pratiquée par la majeure partie de la population et dont la production alimente plutôt les échanges de type villageois. À cela s'ajoute une autre agriculture de type urbain pourvoyeuse de légumes frais à la ville ;

- les petits métiers tant en milieu rural qu'urbain (artisanat traditionnel, petite production marchande) ;

- les échanges non enregistrés : marchés périodiques, commerce frontalier, etc. ;

- les activités de service ;

- la sous-traitance industrielle par les petits artisans pour la fabrication de pièces détachées ou autres biens nécessaires à l'industrie.

Alors que la sous-traitance est caractéristique de l'Asie du Sud-Est, les quatre premières activités informelles mentionnées ci-dessus relèvent surtout de l'Afrique. Dans ce dernier continent l'imbrication des activités complique la compréhension du phénomène mais constitue en même temps la source de sa vitalité comme en témoigne la capacité d'organisation et d'adaptation des acteurs.

État de l'informel en Afrique de l'Ouest

La caractéristique essentielle de l'économie africaine est moins la juxtaposition de deux secteurs économiques comme la décrivent certains auteurs que la nature hybride qu'elle présente. En effet, les tentatives de passage d'une économie traditionnelle de substance alors en vigueur à celle de marché, introduite dès la période coloniale et renforcée par les différents traités d'après les indépendances, ont généré un type d'économie alternative que nous qualifions aujourd'hui d'informelle.

Ancienneté de l'informel en Afrique de l'ouest

Analyser l'ancienneté de l'informel en Afrique en général et dans sa partie Occidentale en particulier, oblige à évoquer l'histoire du fait urbain dans cette région. En effet, l'informel est le résultat de l'impossibilité pour une couche de la population à s'insérer dans les structures économiques gérées par les systèmes politiques du moment. Or, c'est dans les centres urbains que ces barrières s'observent le mieux et de tout temps. L'Afrique Occidentale n'a pas échappé à cette logique. En effet, à en croire les récits des explorateurs arabes notamment et, à leur suite, les travaux des chercheurs contemporains⁶, l'Afrique Occidentale était une région très urbanisée. Il était aisé de distinguer quatre foyers d'urbanisation qui se sont succédés dans le temps :

- les villes nées du commerce transsaharien et qui se sont développées sur les étapes caravanières ; les plus célèbres sont Djenné, Tombouctou, Gao ;
- les cités Haoussa telles que Kano, Zaria, Agadès, Zinder à l'intérieur et à partir desquelles s'est développé un commerce très intense de produits de toute nature ;
- les foyers de peuplement Yorouba dans l'actuel Nigeria où le phénomène urbain a de tout temps dominé le paysage de l'habitat ;

6. Cissoko S. M., *Tombouctou et l'empire Songhai*, nouvelle édition africaine, Dakar, Abidjan, 1975 ; Igué O. J., *Les villes précoloniales d'Afrique noire*, Éditions Karthala, Paris, 2008.

– les villes comptoirs de la traite des régions côtières qui s'étendaient de l'actuel Bénin au pays Ashanti et qui ont longtemps animé des transactions fondées sur la traite des esclaves.

Dans ces villes, c'est moins la division du travail qui est l'objet de contestation, que la manière dont les autorités géraient l'activité économique. En réalité, elles assuraient seulement la protection des acteurs et reconnaissaient les différentes corporations. Les forgerons et autres artisans étaient souvent consultés rendant officielles leurs activités. Dans certaines sociétés à hiérarchie sociale très poussée, les maîtres permettaient à leurs vassaux d'exercer des activités parallèles qui leurs garantissaient un minimum de revenu. Ainsi les gardiens de chevaux et autres ouvriers pouvaient disposer d'un lopin de terre dont la récolte n'allait pas au souverain. Ces activités qui ne se situaient pas dans un cadre de produit « officiel » peuvent dans le contexte du moment être taxées d'informelles dans la mesure où elles ne contribuaient pas au fonctionnement de la Cour.

Mais, leur marginalisation ne revêt pas les mêmes caractères qu'aujourd'hui car elles étaient tolérées.

On peut donc dire que les activités dites informelles existaient bel et bien en Afrique avant le contact avec l'extérieur. Mais elles ont pris une nouvelle forme et de l'ampleur avec la colonisation. Toutefois, l'économie née des comptoirs avait déjà introduit au sein de nos sociétés de nouvelles structures de production plus formelles, fortement liées à l'économie occidentale. Ces structures se sont manifestées à travers l'économie de traite (traite des esclavages, traite des produits agricoles) qui a été renforcée pendant toute la période coloniale. La modernisation de la société africaine et de son économie à partir de l'entreprise coloniale n'a concerné qu'une mince couche de la population aujourd'hui dépendante des activités dites formelles. Malheureusement, au fur et à mesure de l'évolution des sociétés africaines, il se dessine une forte marginalisation d'une importante couche de la population non intégrée aux bienfaits de la colonisation, notamment la scolarisation. Cette couche marginalisée a toujours dépendu des vieilles structures de production traditionnelle sous leur forme agricole, commerciale et artisanale. Mais comme l'école coloniale, malgré les efforts consentis en la matière n'a jamais atteint plus de 20 % de la population, la majeure partie de la population africaine vit aujourd'hui de l'informel.

Cette activité informelle devient de plus en plus prépondérante non seulement à cause de l'importance de la population africaine qui s'y adonne, mais aussi en raison de la crise économique très profonde que traversent aujourd'hui nos pays.

Informalisation de l'économie moderne

On peut donc dire que l'« informalisation » des économies dites modernes tient à trois facteurs complémentaires :

- l'extraversion croissante des activités économiques des pays en développement et en Afrique Occidentale particulièrement. En effet, la superposition de l'économie de marché sur des structures de rapport ayant jusqu'à la veille de la colonisation fondé leurs valeurs sur des relations sociales, a créé des situations économiques hybrides très mal maîtrisées de nos jours.

- le rôle de la fiscalité comme moyen de prélèvement et de fonctionnement de l'État colonial, lequel a rendu non transparentes même les activités dites formelles.

- la non-performance des appareils de planification fait que l'État moderne est souvent incapable de maîtriser statistiquement tous les besoins de sa population. Il en résulte une distorsion parfois très grande en offre d'emplois, en biens alimentaires et autres et la demande réelle. Les marges sont souvent occupées ou satisfaites par des acteurs qui éprouvent des difficultés à intégrer les circuits officiels du fait de l'existence des barrières de toute nature. Un pan entier des activités économiques échappe au contrôle de la statistique. L'informalisation peut également revêtir un aspect clandestin pour échapper au fisc.

Cette situation de prélèvement par la taxation sous diverses formes a revêtu un caractère plus aigu ces dernières années du fait de l'aggravation de la crise. L'effondrement des unités de production, l'impossibilité des États à jouer un rôle de régulateur de l'activité économique ont poussé de nombreux acteurs à se rabattre sur les petits métiers au sein desquels les femmes occupent une place de choix. Aussi constate-t-on souvent un dynamisme économique en dépit de l'effondrement des PNB nationaux et qui se traduit par la prolifération des petites activités largement répandues dans les centres urbains. Ainsi alors que les grands agrégats économiques sont au rouge, la popula-

tion se satisfait des revenus fussent-ils modestes que lui procurent les activités parallèles.

Informel en milieux rural et urbain

La place des activités informelles en milieu rural

Aujourd'hui dans nos campagnes, la monétarisation de l'économie a un impact particulier sur les activités exercées par la population. Le développement des cultures de rente au détriment des cultures vivrières donne lieu à la cohabitation de deux structures agricoles dans les villages. Les grandes exploitations sont prises en charge par les structures étatiques (encadrement, financement, gestion, etc.) et sont de ce fait formalisées contrairement aux cultures vivrières, qui dans la quasi-totalité ne bénéficient d'aucun soutien des structures étatiques, bien qu'elles soient à la base de l'autosubsistance et de la sécurité alimentaire.

L'économie rurale en Afrique de l'Ouest est liée à la fois à la production vivrière d'autosubsistance, aux petits métiers et aux activités de transformation et de distribution sur les marchés locaux ou régionaux de ce qui est produit.

On retrouve une certaine spécialisation ethnique par produit liée aux types de cultures qui existent mais aussi aux habitudes alimentaires du milieu. Ainsi au Bénin, la fabrication des huiles de palme, d'arachide, de palmiste et de coco est intense dans les zones de forte production de matières premières nécessaires (arachide, noix de palme et de palmiste, noix de coco, etc.). La fabrication du gari et du tapioca est la spécialité des femmes Mahi et Adja qui sont originaires des zones de forte production de manioc. De même, la transformation de l'igname et du manioc en cossettes par les femmes Nago, Yoruba et Bariba est liée à leurs habitudes alimentaires (pâte de manioc ou d'igname, wassa-wassa, toubani, etc.).

Le secteur non structuré et l'emploi urbain

La forte croissance des villes du tiers-monde est due à l'afflux massif des ruraux vers la ville. L'une des causes majeures de cet exode est la raréfaction de plus en plus croissante des revenus issus de l'agriculture. Une grande proportion de nouveaux arrivants sur le marché du travail a tendance à chercher de l'emploi dans le domaine non-agricole. Il en résulte un développement spectaculaire des petits métiers dominés par l'artisanat et les services. La prolifération de ces métiers vient atténuer la distorsion entre la croissance de la population et celle de l'emploi. Or il se fait que souvent, la population urbaine croît à un rythme plus rapide que l'emploi. Dans une étude du BIT en 1987⁷, il est mentionné que les tendances varient d'une ville à une autre. Ces variations sont dues à des facteurs aussi bien politiques, économiques, culturels que sociaux.

Dans la ville de Lomé au Togo, le taux de croissance de l'emploi dans les activités de service et de production est de l'ordre de 2,7 % par an alors que la population urbaine croît à un rythme annuel de 6,6 %⁸.

À Bamako au Mali, la croissance annuelle de l'emploi et celle de la population urbaine semblent équilibrées et égales à 4,5 % respectivement⁹.

Selon les mêmes sources, en Mauritanie, le rythme annuel de création d'emplois est supérieur (11 %) à celui de la population urbaine à Nouakchott, principale ville du pays (8,6 % par an). Il est évident que le schéma varie un peu sans trop s'écarter de la tendance générale.

Dans ce contexte, les citoyens cherchent des emplois personnels en exerçant des activités qui existaient auparavant en milieu rural, mais aussi complétées par celles de maintenance des produits importés. Il s'agit essentiellement des activités de services (réparations surtout), de production telles que les petits métiers urbains et de commerce. Le processus d'urbanisation est donc un phénomène économique qui rend possible la survie

7. BIT, *Le secteur non structuré et l'emploi urbain*. Genève, 29, 1987, p.7.

8. Maldonado C., *Petits producteurs urbains d'Afrique francophone*, BIT/PME, Genève, 258, 1987.

9. Maldonado C., 1987, *op.cit.*

d'une population de plus en plus tributaire de revenus non agricoles.

Cette incitation à la création de nouvelles activités urbaines en dehors de celles qui existaient dans le secteur moderne se heurte aux contraintes des modèles de développement de nos pays qui en majorité étaient peu favorables à des implantations d'entreprises personnelles. De plus, pour pouvoir le faire, il faut disposer de moyens techniques et financiers considérables qui font défaut à la grande majorité de la population urbaine.

Les impératifs de survie poussent les travailleurs excédentaires des zones urbaines à trouver un emploi quelconque pour subvenir à un minimum de leurs besoins. D'où la floraison de petites activités urbaines qui offrent des opportunités d'emplois et de revenus et témoignent de l'ampleur du manque d'emplois dans le secteur moderne.

En observant le paysage urbain dans les pays d'Afrique de l'Ouest, on se rend compte que l'emploi dans le secteur non structuré est caractérisé par la prééminence des échanges commerciaux et surtout des petits métiers artisanaux. Certaines activités florissantes en milieu urbain doivent leur développement essentiellement aux besoins de maintenance des appareils importés (les activités de réparations : mécanique, électricité, plomberie, etc.) et une exigence de modernité de la population urbaine. Au Bénin et au Sénégal ce deuxième aspect est caractérisé par la prolifération des ateliers de tailleurie, de couture, de coiffure, des métiers du bois et du métal, etc. En Côte-d'Ivoire et en Mauritanie, les services de réparation, les métiers du bois et du métal prennent le dessus sur les activités de coiffure et de confection.

Nous nous rendons aisément compte de l'évolution de la forme de production en milieu urbain, mais surtout des conséquences de l'urbanisation et du désir de modernisation sur nos valeurs culturelles. La deuxième remarque qui nous paraît importante est l'emploi de la main-d'œuvre salariée ou d'aides familiaux dans les unités de production en rapport avec l'importance de l'activité. Une telle évolution pose en réalité le problème de la place de l'informel dans le développement des pays.